

2004102014

RESOR



Caisse de retraite anticipée
du second œuvre romand

DE GESTION
RAPPORT
2014



www.resor.ch

SOMMAIRE

	page
I LE BILLET DU PRÉSIDENT	4
II LE BILLET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	6
III LE RAPPORT DU GÉRANT	8
IV LES COMPTES ANNUELS	13
V L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	16
VI LE BILAN TECHNIQUE	34
VII LE RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE	36



I LE BILLET DU PRÉSIDENT



I LE BILLET DU PRÉSIDENT



Aldo Ferrari
Président

Chères et Chers assurés,
Mesdames, Messieurs,

A l'heure où les chambres fédérales, sur fond de franc fort et d'échéance électorale, commencent l'examen de l'avenir de la prévoyance vieillesse en Suisse, notre Fondation continue de progresser et de renforcer son financement.

Comme vous le constaterez à la lecture de ce rapport de gestion, notre taux de couverture s'est encore amélioré et se situe à fin 2014 largement au-delà des 200%. Il nous permet d'affronter les défis qui nous attendent avec sérénité et permettra le renouvellement de notre convention collective de retraite anticipée qui vient à échéance fin 2016 avec le recul nécessaire.

Il serait irresponsable pour une institution comme la nôtre, dont le financement repose d'abord sur le rapport entre actifs et retraités, de dormir sur les lauriers d'un taux de couverture très enviable sans se questionner sur notre avenir. C'est le défi qui nous attend.

Il est encore difficile de mesurer avec certitude les conséquences des décisions de la BNS de janvier dernier sur la situation économique à long terme de nos branches. Une chose est toutefois certaine et nous ne pouvons que le regretter, c'est l'effet du taux négatif sur nos liquidités. Cette mesure de la BNS coûte à nos assurés par des débits sur nos comptes courants chaque mois et nous ne pouvons même pas miser sur nos réserves de fluctuations de valeur pour penser récupérer un jour cet argent. Le dogmatisme de la BNS qui refuse aux caisses de pensions un régime dérogatoire, malgré leur rôle d'institutions sociales, ne suffira pas à nous forcer à investir l'argent de nos assurés n'importe où à n'importe quel prix. Si la stabilité du franc est l'affaire de la BNS, la responsabilité de la gestion de l'argent qui nous est confié reste et doit rester dans les mains des partenaires sociaux fondateurs de RESOR.

Par contre, les effets de l'abandon du taux plancher sont bien là et commencent à se faire sentir en particulier pour notre industrie d'exportation et pour l'hôtellerie. Si cette décision devait être maintenue et on voit mal en l'état ce qui pousserait la BNS à changer d'avis, personne ne peut exclure un éventuel retournement de conjoncture même s'il nous faut raison garder et constater qu'à ce jour, la masse salariale qui sert de base à notre financement continue de croître et que le nombre de préretraités a même légèrement fléchi cette année.

La solidité de la Fondation RESOR nous permet d'envisager avec sérénité les effets du pic de natalité (baby-boom) de la pyramide des âges de RESOR sur son financement à long terme. C'est à ce défi que notre Conseil de Fondation et les partenaires sociaux signataires de la CCRA travailleront ces prochains mois avec l'appui de notre expert en caisses de pensions.

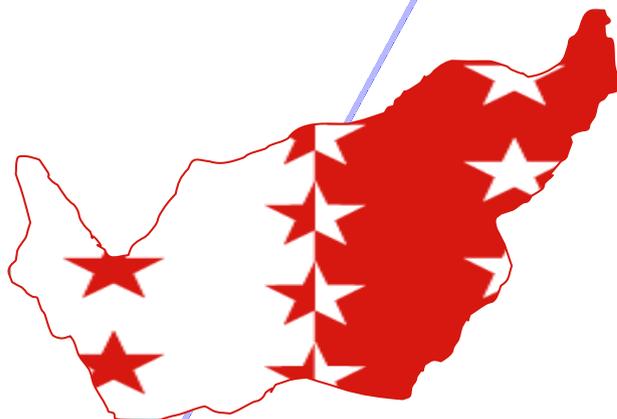
Le manque de main d'œuvre existant et à venir dans nos métiers, les incertitudes liées aux choix politiques sur l'immigration comme le contexte économique exigent de nous une capacité d'adaptation pour être le plus proche possible des attentes de nos assurés et du but de RESOR : offrir la meilleure retraite anticipée aux meilleures conditions. Que toutes celles et tous ceux qui y contribuent dans les différents organes de notre Fondation en soient ici remerciés.

Berne, septembre 2015

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Aldo Ferrari'.

Aldo Ferrari
Président

II LE BILLET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



II LE BILLET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



Gabriel Décaillet
Secrétaire général

**« Ce qui arrive en fin de compte,
ce n'est pas l'inévitable mais l'imprévisible. »**

John Maynard Keynes

Lorsque l'on nous parle de RESOR c'est très souvent en termes élogieux et cela laisse la place à un sentiment de fierté qui doit rejaillir sur tous les acteurs de la Fondation de retraite anticipée du second œuvre romand. Ce sentiment légitime doit toutefois pouvoir s'appuyer sur la sérénité et la conviction que la Fondation est bien pilotée et que tout est mis en œuvre pour éviter les écueils qui jalonnent la vie d'une institution dont l'objectif est le long terme.

C'est la raison pour laquelle la Fondation RESOR revisite périodiquement ses bases de calculs et ses projections grâce à une expertise actuarielle. Cet exercice assez technique et complexe joué sur la base des chiffres audités de 2013 montre que la situation du jour est saine mais qu'il y a lieu d'être prudent avec le financement de la Fondation lorsque l'on envisage l'avenir. La raison principale de cette observation découle de l'application de nouvelles bases techniques de l'expertise, les tables LPP 2010 ayant remplacé celles d'EVK 2000.

L'actuaire préconise donc au Conseil de Fondation d'être attentif au financement et recommande une hausse des cotisations ou une diminution des prestations. Le modèle de référence coûterait 2.19% si le scénario imaginé par l'expert en collaboration avec la Fondation devait se réaliser.

Compte tenu de ces conclusions, une question viendra vraisemblablement perturber le train-train routinier de la Fondation. En effet, selon l'article 23, alinéa 3 de la CCRA (*convention collective pour la retraite anticipée dans le second œuvre romand*), ce sont les partenaires sociaux qui sont compétents pour adapter le financement de la Fondation de retraite anticipée RESOR.

Lorsque l'on sait que l'effectif de la Fondation est composé pour plus d'un quart d'entreprises et de travailleurs non soumis à la CCT-SOR, on imagine aisément que le chemin du consensus à trouver pour une adaptation du financement ne sera pas aisé. Peut-être que les partenaires sociaux du second œuvre seraient bien inspirés de déléguer désormais cette compétence au Conseil de Fondation RESOR dont ils forment l'essentiel de l'effectif. Cela serait en tout cas de nature à simplifier le processus.

D'ici là, l'équipe de la Centrale de gestion à Sion ainsi que les collaborateurs et collaboratrices des Centres d'encaissement des 10 cantons rattachés à la Fondation s'acquittent avec application de leurs tâches. Qu'ils soient chaleureusement remerciés pour leur professionnalisme et la qualité de leur travail.

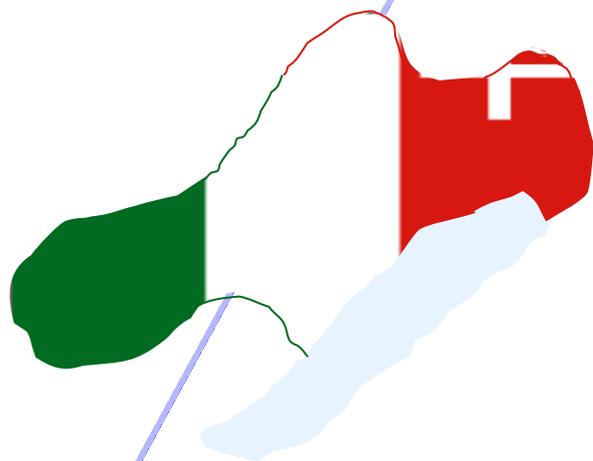
Merci également au Président Aldo Ferrari, aux membres de la Commission de placement et au Conseil de Fondation pour leur soutien sans faille et leur confiance toujours renouvelée. Elle est pour toute l'équipe un bien précieux.

Sion, août 2015

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gabriel Décaillet'.

Gabriel Décaillet
Secrétaire général

III LE RAPPORT DU GÉRANT



III LE RAPPORT DU GÉRANT



Fabien Chambovey
Gérant

10 ANS !

Le 1^{er} juillet 2004, la Fondation RESOR débutait son activité ! Voilà donc que depuis 10 ans, grâce au courage, à l'abnégation et à l'esprit visionnaire des partenaires sociaux du second œuvre romand, plus de 1'200 travailleurs ont pu cesser leur activité professionnelle et bénéficier d'une retraite anticipée dès l'âge de 62 ans.

Afin de fêter dignement cette institution faisant aujourd'hui partie intégrante du paysage social national, toutes les personnalités, d'hier et

d'aujourd'hui, ayant œuvré activement à la mise en place et au bon fonctionnement de la Fondation ainsi que, bien sûr, tous les rentiers, actuels et anciens, ont été conviés le 6 juin 2014 sur les rives du lac Léman dans l'enceinte du magnifique Château de Glérolles. Conférence de presse, partie officielle, dégustation d'excellents crus de la région, banquet de fête, visite du Château, croisière à bord de La Galère étaient notamment au programme de ce jubilé important.

Nul doute que les très nombreuses personnes présentes venues marquer d'une pierre blanche la première décennie d'existence de la Fondation RESOR garderont un souvenir impérissable de cette journée empreinte de rencontres, de convivialité et d'émotions.

Les pionniers d'hier, de par leur exemple, sauront inspirer les responsables d'aujourd'hui afin que la success-story se poursuive sur la même lancée.

Gestion

Dès l'exercice 2014, l'administration de la Caisse est passée dans une nouvelle ère informatique et a débuté un processus de développement devant lui permettre à terme de gérer toute son activité avec un nouvel outil moderne, à la pointe du progrès et répondant aux exigences actuelles de gestion d'une Caisse de retraite anticipée telle que RESOR.

Totalement intégré, le logiciel MyProdis est flexible et sa souplesse permet une adaptation aux besoins spécifiques et particuliers de la Fondation. Son développement se poursuit encore actuellement et le nouvel instrument de gestion sera donc entièrement sur mesure.

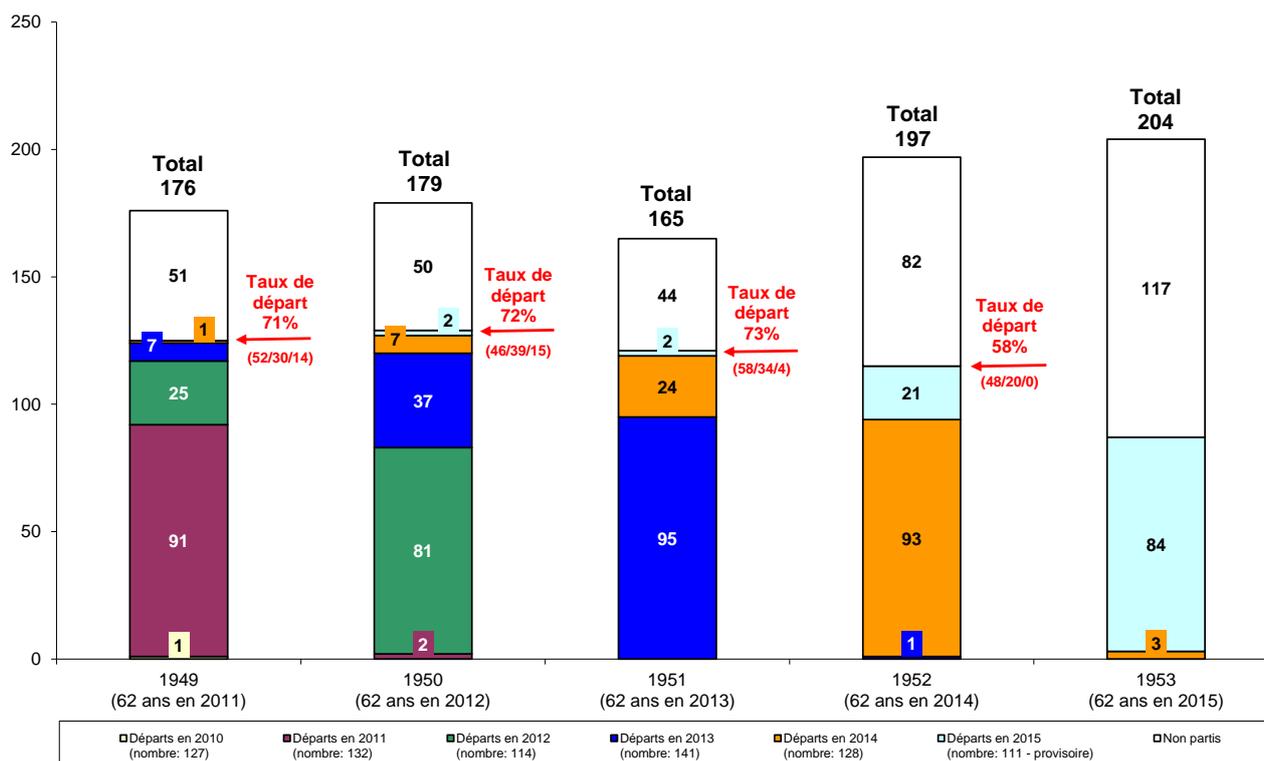


Résultats de l'exercice

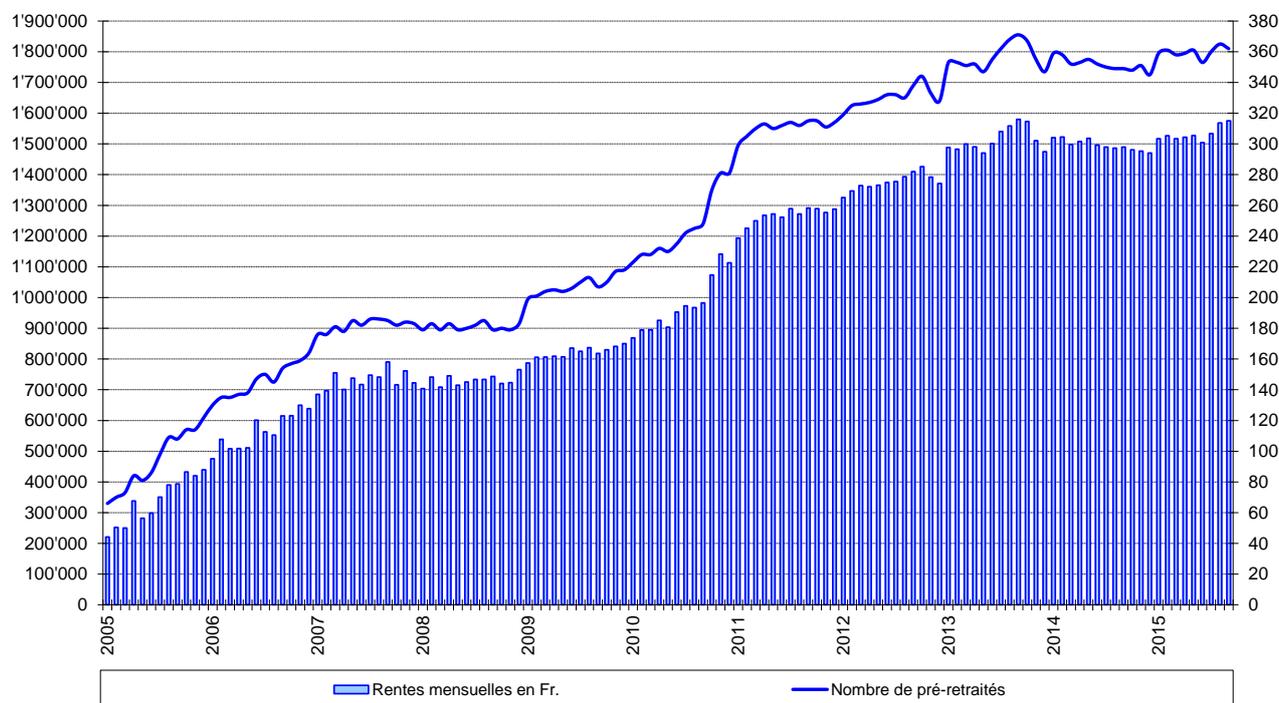
Les comptes financiers de RESOR montrent une nouvelle fois un résultat des plus réjouissants. En effet, avec un excédent des produits de CHF 6'609'830.10, la Fondation a pu améliorer son degré de couverture qui s'élève désormais à 264.7%. Ceci est expliqué notamment par une masse salariale à la hausse de 2.8% et un nombre de départs en retraite anticipée à la baisse (128 en 2014 contre 141 en 2013). De plus, la performance des marchés financiers (+7.75%) a également contribué à cette situation enviable.

	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u> <i>provisoire</i>
Nombre de départs en retraite anticipée	127	132	114	141	128	111
Constitution de capitaux de prévoyance	19.2 mios	20.3 mios	17.9 mios	23.1 mios	20.3 mios	-
Durée moyenne retraite anticipée (niles rentes)	31.6 mois	33.0 mois	33.1 mois	33.4 mois	33.3 mois	33.9 mois
Montant moyen des nouvelles rentes	Fr. 4'154	Fr. 4'183	Fr. 4'272	Fr. 4'390	Fr. 4'176	Fr. 4'392
Cotisations nettes des travailleurs et employeurs	23.5 mios	23.5 mios	23.2 mios	24.9 mios	25.2 mios	-
Résultat net sur les placements financiers	0.9 mio 1.99%	- 1.5 mio - 2.70%	3.7 mios 6.45%	2.8 mios 4.33%	5.1 mios 7.75%	-
Degré de couverture selon art. 44, al. 1 OPP2	227.6%	211.4%	242.3%	237.6%	264.7%	-

Comme mentionné plus haut, le nombre de départs en retraite anticipée est en recul en 2014. Cela se ressent également dans le taux de départ. Si celui-ci oscille entre 71% et 73% pour les classes d'âge 1949 à 1951, il n'est actuellement que de 58% pour celle de 1952. Il est intéressant à relever que le nombre de cessations d'activité à 62 ans pour cette classe d'âge est plus ou moins en ligne avec les autres années. Par contre, les départs à 63 ans, soit en 2015, sont en net retrait. Bien que certaines personnes nées en 1952 vont encore se décider à partir en retraite anticipée en 2015 et en 2016, le taux de départ définitif pour cette classe d'âge devrait se situer entre 60% et 65%.



Dans ce même ordre d'idée, le nombre de pré-retraités s'est stabilisé, voire même a légèrement reculé en 2014. Toutefois, une reprise à la hausse est à constater depuis le début du nouvel exercice et la Caisse dénombre 361 rentiers pour CHF 1'575'417 de rentes versées en septembre 2015.



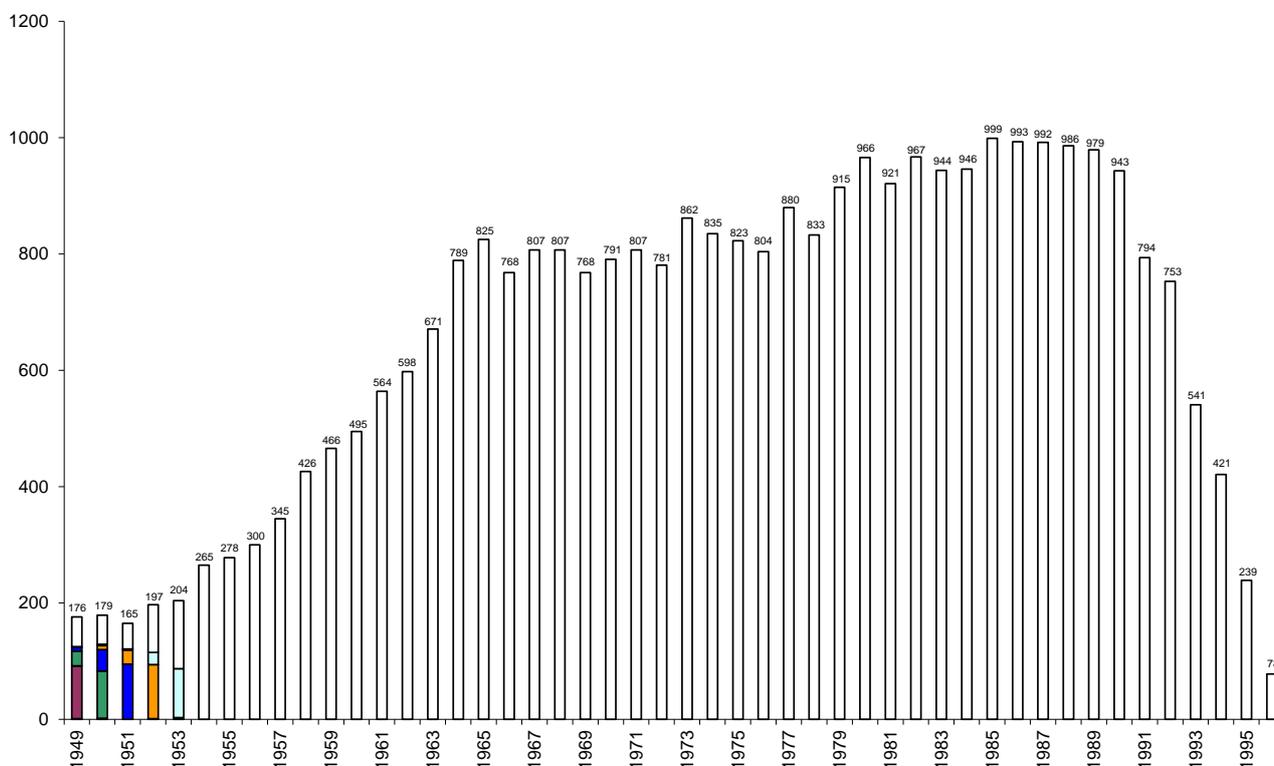
Structure

Si la masse salariale a augmenté de 2.8% dans son ensemble, la structure de la Caisse reste sensiblement la même. En observant d'un peu plus près les chiffres, on peut toutefois relever un léger glissement de la proportion des travailleurs actifs dans le secteur de la plâtrerie/peinture vers les entreprises de travail temporaire. Est-ce là un signe avant-coureur des incertitudes conjoncturelles ?

	Nombre d'entreprises		Nombre de cotisants		Masse salariale (en millions de Fr.)	
Menuiserie / Ebénisterie / Charpenterie	1'170	30.0%	7'291	23.0%	424.5 mios	30.0%
Plâtrerie / Peinture	1'440	36.9%	8'762	27.6%	458.5 mios	32.4%
Marbrerie / Carrelage / Parqueterie / Pose de sols	525	13.5%	2'739	8.6%	153.9 mios	10.9%
Technique de la construction	256	6.6%	1'970	6.2%	101.8 mios	7.2%
Paysagisme	167	4.3%	980	3.1%	51.0 mios	3.6%
Bailleurs de service	212	5.4%	9'081	28.6%	180.9 mios	12.8%
Autres	131	3.4%	925	2.9%	44.9 mios	3.2%
	3'901	100.0%	31'748	100.0%	1'415.6 mios	100.0%

statistiques 2014

Enfin, la pyramide des âges montre des effectifs plus nombreux dans un proche avenir. Cet élément est à suivre avec attention car il peut engendrer un nombre plus important de départs en retraite anticipée à financer pour la Fondation.



Expertise actuarielle

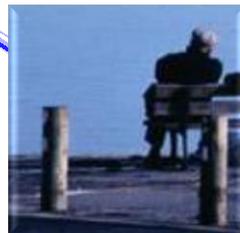
Afin de pouvoir affiner encore plus les projections émises, la présentation de l'expertise actuarielle initialement prévue en 2014 a été repoussée et fera l'objet d'un point de l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil de Fondation, qui se tiendra le 22 septembre 2015 à Broc dans le canton de Fribourg. Nous n'anticiperons donc pas ici les conclusions qui y seront commentées par l'expert lui-même.

Cependant, même s'il y a lieu d'être vigilant et de suivre avec soin l'évolution du financement de la Fondation à moyen et à long terme, afin d'en assurer sa pérennité, il est agréable de constater que la Fondation RESOR est dans la confortable situation d'avoir pu accumuler les réserves nécessaires lui permettant d'agir avec modération et sans précipitation et ainsi de pouvoir prendre les mesures qui s'imposeront en toute sérénité.

Sion, septembre 2015

Fabien Chambovey
Gérant

IV LES COMPTES ANNUELS



B I L A N

A C T I F	Notes	31.12.2014	31.12.2013
Placements	6.4	76'908'849.41	68'870'059.63
Liquidités		7'046'331.86	5'848'876.50
Titres		62'129'430.26	55'378'379.22
Comptes courants Centres d'encaissement	6.5	7'623'672.74	7'504'269.38
AFC (impôt anticipé)		109'414.55	138'534.53
Comptes de régularisation actif		108'049.10	202'851.93
Actifs transitoires		0.00	4'722.00
Intérêts courus		108'049.10	198'129.93
T O T A L D E L ' A C T I F		77'016'898.51	69'072'911.56

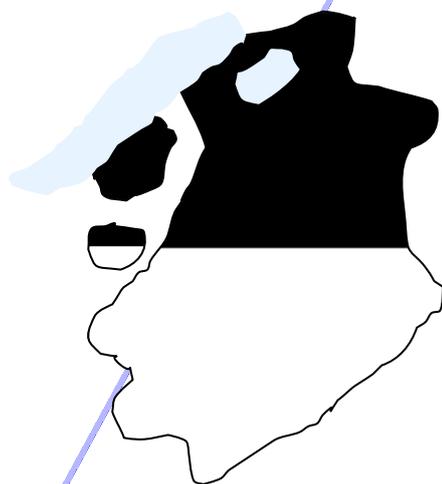
P A S S I F	Notes	31.12.2014	31.12.2013
Dettes		0.00	0.00
Comptes de régularisation passif		2'074'312.60	2'042'681.75
Passifs transitoires	7.1	2'074'312.60	2'042'681.75
Capitaux de prévoyance	5.4	28'316'460.00	28'216'829.00
Capital de prévoyance des préretraités		25'112'566.00	25'007'492.00
Capital de prévoyance des cotisations au 2 ^e pilier		3'203'894.00	3'209'337.00
Réserve de fluctuation de valeurs		9'822'605.00	8'619'710.00
Réserve de fluctuation de valeurs	6.3	9'822'605.00	8'619'710.00
Fonds libres		36'803'520.91	30'193'690.81
Capital de dotation		10'000.00	10'000.00
Fortune libre		36'793'520.91	30'183'690.81
T O T A L D U P A S S I F		77'016'898.51	69'072'911.56

Compte d'exploitation

	Notes	2014	2013
Cotisations et apports ordinaires et autres	7.2	25'173'981.30	24'855'090.86
Cotisations des salariés		12'586'990.66	12'427'551.90
Cotisations des employeurs		12'586'990.64	12'427'538.96
Prestations d'entrée		0.00	0.00
Apports de libre passage		0.00	0.00
<u>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</u>		<u>25'173'981.30</u>	<u>24'855'090.86</u>
Prestations réglementaires		-20'241'087.10	-20'335'061.50
Rentes de préretraite		-17'932'299.00	-18'143'752.50
Cotisations au 2 ^e pilier		-2'308'788.10	-2'191'309.00
<u>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</u>		<u>-20'241'087.10</u>	<u>-20'335'061.50</u>
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques		-99'631.00	-2'729'774.00
Rentes prélevées sur capital de prévoyance		17'932'299.00	18'143'752.50
Cotisations au 2 ^e pilier prélevées sur capital de prévoyance		2'308'788.10	2'191'309.00
Constitution capitaux prévoyance préretraités		-18'037'373.00	-20'563'238.50
Constitution capitaux prévoyance cotisations au 2 ^e pilier		-2'303'345.10	-2'501'597.00
<u>Résultat net de l'activité d'assurance</u>		<u>4'833'263.20</u>	<u>1'790'255.36</u>
Résultat net des placements	6.9	5'147'691.73	2'776'734.92
Intérêts des liquidités		3'371.04	2'951.51
Intérêts, rendement des titres		5'636'281.29	3'164'562.50
Frais bancaires et de gestion des titres (y.c. TER)	6.10	-491'960.60	-390'779.09
Autres produits		9'041.85	6'377.80
Produits divers		9.05	0.70
Intérêts moratoires		9'032.80	6'377.10
Autres frais		-70'075.83	-47'843.96
Indemnités et frais de séances		-8'595.40	-9'717.50
Frais divers	7.3	-61'480.43	-38'126.46
Frais d'administration		-2'107'195.85	-1'979'741.46
Administration générale	7.4	-1'980'173.55	-1'924'167.46
Marketing et publicité		0.00	0.00
Courtage		0.00	0.00
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		-122'192.30	-49'824.00
Autorité de surveillance		-4'830.00	-5'750.00
<u>Excédent des produits/charges avant const./dissol. réserve fluctuation valeurs</u>		<u>7'812'725.10</u>	<u>2'545'782.66</u>
Dissolution/Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs		-1'202'895.00	-849'900.00
Attribution à la réserve fluctuation de valeurs	6.3	-1'202'895.00	-849'900.00
<u>Excédent des produits / Excédent des charges</u>		<u>6'609'830.10</u>	<u>1'695'882.66</u>

V

L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS



V L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2014

I Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand RESOR (ci-après : RESOR ou la Fondation) est une fondation des partenaires sociaux du second œuvre romand au sens des articles 80ss CC et 331 CO dont le siège est à Sion et qui a été créée par acte authentique du 1^{er} décembre 2003.

La Fondation a été créée dans le but d'éviter le licenciement et le chômage des travailleurs âgés, les partenaires sociaux accordant la priorité à la retraite anticipée.

RESOR assure les personnes exerçant une activité au service des entreprises soumises à la Convention collective pour la retraite anticipée dans le second œuvre romand (CCRA), ou qui ont déclaré y adhérer, contre les conséquences économiques résultant d'une cessation de l'activité lucrative avant l'âge ordinaire de la retraite en leur garantissant des prestations déterminées conformément aux dispositions réglementaires de la Fondation. La Fondation RESOR a commencé son activité le 1^{er} juillet 2004 avec l'entrée en vigueur de la déclaration d'extension du Conseil Fédéral.

Dès le 1^{er} janvier 2005, les partenaires sociaux bâlois et tessinois des CCT suivantes ont rejoint la Fondation RESOR :

- CCT pour le second œuvre bâlois
- CCT pour le carrelage dans les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne
- CCT pour la plâtrerie dans le canton de Bâle-Ville
- CCT de la plâtrerie dans le canton du Tessin
- CCT de la pose de carrelage dans le canton du Tessin
- CCT de la pose de sols dans le canton du Tessin

Dès le 1^{er} janvier 2006, la Chambre Genevoise du Carrelage et de la Céramique (CGCC) a rejoint la Fondation RESOR.

Dès le 1^{er} avril 2006 et conformément aux mesures d'accompagnement concernant la libre circulation des personnes, les bailleurs de services qui placent des travailleurs dans une entreprise de missions soumise à la CCRA sont obligatoirement soumis à RESOR.

Dès le 1^{er} novembre 2008, le Groupe Romand des Parqueteurs et Poseurs de Sols (GRPS) ainsi que le Groupement Fribourgeois des Carreleurs (GFC) ont rejoint la Fondation RESOR.

Dès le 1^{er} janvier 2009, l'Association cantonale neuchâteloise des Maîtres marbriers-sculpteurs a rejoint la Fondation RESOR.

Dès le 1^{er} janvier 2010, Suissetec Ticino e Moesano a rejoint la Fondation RESOR.

Dès le 1^{er} mai 2011, le secteur des parcs et jardins du canton de Genève a rejoint la Fondation RESOR.

Dès le 1^{er} janvier 2013, le secteur de la plâtrerie-peinture du canton de Bâle-Campagne ainsi que celui du carrelage du canton du Jura ont rejoint la Fondation RESOR.

La CCRA a été étendue pour tout le champ d'application (y.c. pour les nouveaux adhérents) par le Conseil Fédéral jusqu'au 31 décembre 2016.

1.2 Enregistrement et fonds de garantie

La Fondation est inscrite au Registre des fondations du canton du Valais. Elle n'est pas affiliée au fonds de garantie LPP selon décision du 12.10.2005 de cette institution.

1.3 Indication des actes et des règlements

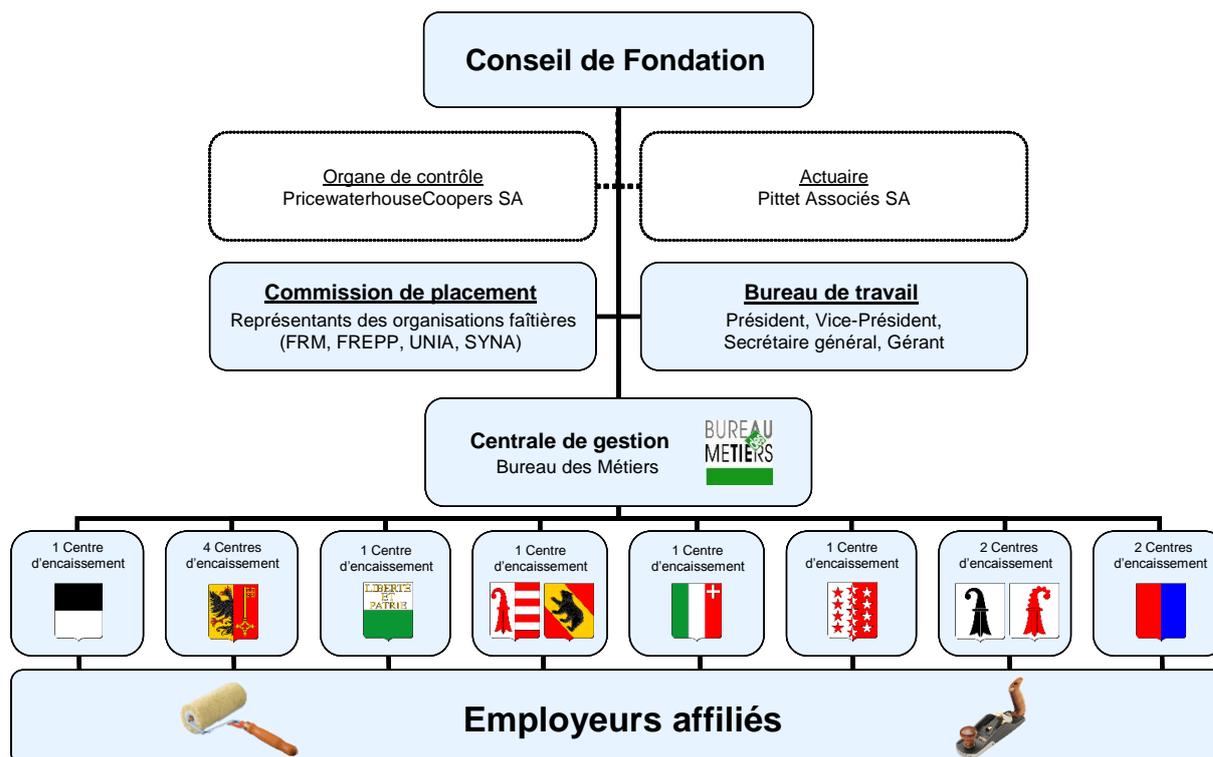
Convention collective pour la retraite anticipée dans le second œuvre romand (CCRA)	16.09.2011
Acte de fondation	01.12.2003
Règlement d'assurance	01.01.2014
Règlement de placement	01.09.2013

1.4 Organe suprême, gestion et droit à la signature

Les organes de RESOR sont le **Conseil paritaire** (16 membres au minimum et 24 membres au maximum); la **Commission de placement** (4 membres) et l'organe de contrôle. Le secrétariat est composé de :

- **La Centrale de gestion** pour l'administration et la coordination de la Fondation, la gestion des cas de préretraite, la tenue de la comptabilité, l'organisation des séances du Conseil de Fondation, de la Commission de placement et du Bureau de travail, l'organisation de la rencontre annuelle des Centres d'encaissement et les relations avec l'Autorité de surveillance et avec les Centres d'encaissements,
- **des Centres d'encaissement** pour l'encaissement des cotisations et la gestion du contentieux y relatif ainsi que pour l'affiliation des entreprises. Il existe au moins un Centre d'encaissement dans chaque canton où il y a une organisation partenaire de la Caisse,
- **du Bureau de travail**, composé du Président, du Vice-Président, du Secrétaire général ainsi que du Gérant, pour le traitement des cas de rigueur qui ne nécessiteraient pas l'intervention du Conseil paritaire dans son ensemble ainsi que pour diverses tâches de représentation. Le but est d'alléger les séances du Conseil de Fondation. Toutefois, aucune compétence n'a été ôtée au Conseil paritaire qui reste l'organe de décision de la Caisse.

Le Conseil paritaire contrôle l'administration de la Caisse et nomme les représentants à la Commission de placement. Le Conseil paritaire et l'organe de contrôle vérifient chaque année la légalité de la gestion, les comptes et les placements. Un expert agréé en matière de prévoyance professionnelle détermine périodiquement si les dispositions réglementaires de nature actuarielle sont conformes aux prescriptions légales.



Conseil de Fondation

en fonction au 31.12.2014

Délégation syndicale		Délégation patronale	
	M. Aldo Ferrari ^{1) 2)} <i>Président</i>		M. André Buache ^{1) 2)} <i>Vice-Président</i>
	M. Tibor Menyhart ¹⁾		M. Pascal Schwab ¹⁾
	M. José Sebastiao		M. Peter Rupf
	M. Jean Kunz		M. Luc Wahlen
	M ^{me} Silvia Locatelli		M ^{me} Laetitia Geiser
	M. Armenio Cabete		M. Martin Gigon
	M. Armand Jaquier		M. Jean-Marc Volery
	Fr. Kathrin Ackermann		Hr. Jean-Claude Schuwey
	M. Bernard Tissières		M. Gilles Granges
	M. Serge Aymon		Hr. Armand Pfammatter
	Hr. Andreas Giger		Hr. Marc Welker
	Sig. Saverio Lurati		Sig. Fabio Amadò

¹⁾ = également membre de la Commission de placement

²⁾ = également membre du Bureau de travail

Centrale de gestion

Bureau des Métiers
Rue de la Dixence 20
Case postale 141
1951 Sion

Tél. : 027 327 51 11
Fax : 027 327 51 80
www.resor.ch

M. Gabriel Décaillet ²⁾
Secrétaire général

M. Fabien Chambovey ²⁾
Gérant

M. Olivier Arnold
Responsable financier

M^{me} Daniela Chiarinotti
Gestionnaire

M^{me} Karine Thomas
Gestionnaire

²⁾ = également membre du Bureau de travail

Centres d'encaissement**Genève 1**

Caisse de compensation du bâtiment et
de la gypserie-peinture – CCB
Rue de Malatrex 14
1201 Genève

Genève 2

Association genevoise des entrepreneurs
de charpente, menuiserie, ébénisterie
et parqueterie – ACM/GGE
Rue de la Rôtisserie 8
1204 Genève

Genève 3

Administration des caisses d'allocations
familiales et de prévoyance sociale (CPS FER)
c/o Fédération des Entreprises Romandes
98, Rue St-Jean – Case postale 5278
1211 Genève 11

Genève 4

CPP Second Œuvre – CPSO
CPP Parcs et Jardins – CPPJ
c/o Fédération des Entreprises Romandes
98, Rue St-Jean – Case postale 5278
1211 Genève 11

Vaud

Fédération Vaudoise des Entrepreneurs
En Riond-Bosson
Case postale
1131 Tolochenaz

Valais

Bureau des Métiers
Rue de la Dixence 20
Case postale 141
1951 Sion

Fribourg

Union Patronale du Canton de Fribourg
Rue de l'Hôpital 15
Case postale 1552
1701 Fribourg

Neuchâtel

FER Neuchâtel
Av. du Premier Mars 18
Case postale
2001 Neuchâtel

Tessin 1

Commissions paritaires cantonales
Viale Portone 4
Case postale 1319
6501 Bellinzone

Tessin 2

Commission paritaire cantonale
de la technique de la construction
Case postale 5650
6901 Lugano

Bâle-Ville

Union des Arts et Métiers de Bâle-Ville
Elisabethenstrasse 33
Case postale 332
4010 Bâle

Bâle-Camp.

Chambre économique de Bâle-Campagne
Haus der Wirtschaft
Altmarktstrasse 96
4410 Liestal

**Jura/
Jura Bernois**

Caisse paritaire du second œuvre jurassien
CPP-SOJ
Rte de Tramelan 11 – Case postale 242
2710 Tavannes

Mode de signature

- Chaque membre du Conseil de Fondation dispose du droit de signature collective à deux
- Les représentants de la Centrale de gestion, soit le Secrétaire général, le Gérant et le Responsable financier, signent collectivement à deux pour l'administration de la Fondation.
- Pour les opérations d'encaissement, les Centres d'encaissement organisent le mode de signature selon leurs directives internes.

1.5 Experts, organe de révision, conseillers et autorité de surveillance

Expert agréé en Prévoyance professionnelle	Pittet Associés SA, M. Stéphane Riesen, Expert en prévoyance professionnelle, Genève
Organe de contrôle	PricewaterhouseCoopers SA, Sion
Autorité de surveillance	Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Lausanne

1.6 Employeurs affiliés pendant l'année

	2014		2013	
- Menuiserie/Ebénisterie/Charpenterie	1'170	30%	1'181	31%
- Plâtrerie/Peinture	1'440	37%	1'421	37%
- Marbrerie/Carrelage/Parqueterie/Pose de sols	525	14%	473	12%
- Technique de la construction	256	7%	244	6%
- Paysagisme	167	4%	174	5%
- Bailleurs de services	212	5%	197	5%
- Autres	131	3%	133	4%
	3'901	100%	3'823	100%

II Membres actifs et rentiers**2.1 Assurés actifs pendant l'année**

	2014		2013	
- Menuiserie/Ebénisterie/Charpenterie	7'291	23%	7'365	23%
- Plâtrerie/Peinture	8'762	28%	9'151	29%
- Marbrerie/Carrelage/Parqueterie/Pose de sols	2'739	9%	2'466	8%
- Technique de la construction	1'970	6%	1'930	6%
- Paysagisme	980	3%	1'148	4%
- Bailleurs de services	9'081	28%	8'321	27%
- Autres	925	3%	897	3%
	31'748	100%	31'278	100%

2.2 Bénéficiaires de rentes à la fin de l'année

	31.12.2014		31.12.2013	
- Menuiserie/Ebénisterie/Charpenterie	106	31%	114	33%
- Plâtrerie/Peinture	147	43%	149	43%
- Marbrerie/Carrelage/Parqueterie/Pose de sols	29	9%	25	7%
- Technique de la construction	42	12%	46	13%
- Paysagisme	5	2%	2	1%
- Autres	11	3%	9	3%
	340	100%	345	100%

III Nature de l'application du but

3.1 Explication du plan de prévoyance

Le plan de préretraite fonctionne en application du système de la répartition des capitaux de prévoyance.

La rente de retraite anticipée prend naissance au plus tôt 3 ans avant l'âge ordinaire donnant droit aux prestations AVS jusqu'à 65 ans. Elle se calcule en fonction du salaire déterminant moyen des 36 derniers mois qui précèdent la retraite anticipée. Elle est égale à 80% du salaire déterminant, mais au minimum à Fr. 45'600.- et au maximum à Fr. 57'600.- par année.

RESOR prend également en charge la cotisation au II^{ème} pilier, au maximum toutefois à concurrence de 10% du salaire déterminant pris en compte pour fixer la rente.

3.2 Financement, méthode de financement

Le financement du plan de prévoyance est assuré par des prélèvements sur les salaires de la façon suivante :

Part employeur	0.9%
Part travailleur	<u>0.9%</u>
Total	<u>1.8%</u>

IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Dès l'exercice 2004, RESOR a adopté la présentation des comptes conformément aux dispositions de la Swiss GAAP RPC 26. Ils donnent une image fidèle de la situation financière dans le sens de la législation sur la prévoyance professionnelle.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Titres : RESOR évalue ses titres aux valeurs de marché selon le tableau ci-dessous :

Fonds de placements	:	valeur boursière au 31.12
Obligations en CHF	:	valeur boursière au 31.12
Obligations en devises	:	valeur boursière au 31.12
Actions suisses et étrangères	:	valeur boursière au 31.12
Devises	:	cours en fin d'année

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Sans objet

V Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance - Art. 67 LPP

Bien que la Fondation RESOR ne participe pas à l'application du régime LPP obligatoire et ne soit par voie de conséquence pas inscrite au registre de la prévoyance professionnelle, celle-ci a adopté un principe similaire pour le contrôle du risque.

RESOR assume elle-même le risque de préretraite qu'elle couvre. Toutefois, le Conseil de Fondation a désigné un expert agréé en matière de prévoyance professionnelle chargé de déterminer périodiquement, à sa demande :

- a) si la Caisse offre en tout temps la garantie qu'elle peut remplir ses engagements,
- b) si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement de la Caisse sont conformes aux prescriptions légales.

5.2 Développement et rémunération des avoirs-épargne

Fonctionnant sur le modèle dit de la répartition des capitaux de prévoyance, RESOR ne constitue pas d'avoir-épargne pour les assurés actifs de la Fondation.

5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Sans objet

5.4 Développement du capital de prévoyance pour les pré-retraités

	2014 CHF	2013 CHF
Solde du capital de prévoyance au 1 ^{er} janvier	28'216'829.00	25'487'055.00
Rentes / Cotisations au 2 ^e pilier	-20'241'087.10	-20'335'061.50
Constitution de capitaux de prévoyance pour préretraités (rentes+cotisations au 2 ^e pilier)	20'340'718.10	23'064'835.50
Total du capital de prévoyance pour les rentiers	28'316'460.00	28'216'829.00

5.5 Résultats de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle de la Fondation RESOR a été effectuée en février 2015 sur la base de données au 31.12.2013.

- Expertise actuarielle au 31 décembre 2013 (février 2015)

La conclusion du rapport de l'expert était formulée en ces termes :

Les développements effectués dans le présent rapport nous autorisent à attester que :

- *Les dispositions réglementaires de la Caisse relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales à la date de l'expertise.*
- *Avec un degré de couverture de 237.6%, la Caisse est en mesure de garantir ses engagements à la date de l'expertise.*
- *La Caisse n'est cependant pas en mesure de garantir ses engagements sur un horizon de temps de 15 années, et l'équilibre financier structurel n'est ainsi pas assuré à long terme compte tenu de son financement courant, du taux de cotisation structurel et du plan de prévoyance en vigueur.*

Nous recommandons au Conseil de fondation :

- *D'envisager une hausse des cotisations ou une adaptation des prestations.*
- *De suivre annuellement l'évolution des effectifs de cotisants et de bénéficiaires de rentes afin de s'assurer, d'une part, de la qualité des données utilisées et de déceler, d'autre part, toute déviation par rapport aux attentes.*
- *De suivre attentivement l'évolution de la situation financière de la Caisse au cours des prochaines années. Si l'évolution attendue de l'équilibre financier devait se confirmer, il sera nécessaire de pouvoir prendre rapidement des mesures pour garantir les engagements sur le long terme.*

*Stéphane Riesen
Directeur
Expert agréé LPP*

*Marc Fournier
Sous-directeur
Expert agréé LPP*

5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Tables de mortalité : LPP 2010

5.7 Modification des bases et hypothèses techniques

Avec l'expertise actuarielle au 31 décembre 2013 (février 2015), les bases et hypothèses techniques sont passées des probabilités EVK 2000 majorées de 50% quant aux risques d'invalidité et de décès (afin de tenir compte des spécificités liées aux professions affiliées à RESOR) aux probabilités LPP 2010 sans majoration. Cela représente l'équivalent de 0.34 point de cotisation ou environ 120 points de degré de couverture après 15 ans.

5.8 Réserve de cotisations des employeurs avec renonciation à l'utilisation

Sans objet

5.9 Degré de couverture selon l'art. 44 al. 1 OPP2

		31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF
Fortune nette de prévoyance	(a)	74'942'585.91	67'030'229.81
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	(b)	28'316'460.00	28'216'829.00
Degré de couverture selon l'article 44 al. 1 OPP2	(a) (b)	264.66%	237.55%
Réserve de fluctuation de valeurs		9'822'605.00	8'619'710.00
Capital de Fondation, Fonds libres		36'803'520.91	30'193'690.81

VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placements, règlement de placement

Les placements de la Fondation se font conformément aux prescriptions légales et sur la base de directives élaborées par le Conseil de Fondation. Par prescriptions légales, il faut entendre en particulier les articles 49 et suivants de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) du 18 avril 1984.

La Fondation a émis un règlement de placement. La réglementation à ce sujet est effective.

6.2 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 59 OPP2)

Le Conseil de Fondation a arrêté l'allocation stratégique suivante :

Répartition des actifs	Stratégie	Marge de variation	
		Minimum	Maximum
Marché monétaire	2.5%	0%	5%
Prêts, Fonds de placements hypothèques, Obligations CHF, Obligations étrangères en CHF	22.5%	17.5%	27.5%
Obligations en devises	15%	10%	20%
Créances	40%		
Actions suisses	15%	10%	20%
Actions étrangères	15%	10%	20%
Actions	30%		
Immobilier, Fonds de plac. immobiliers	25%	20%	30%
Placements alternatifs	5%	0%	10%
Valeurs réelles	30%		
TOTAL	100%		

Les possibilités de placement visées aux articles 53 à 56, 56a, al. 1 et 5, et 57, al. 2 et 3 OPP2 sont étendues sur la base du règlement de placement. L'allocation stratégique prévoit en effet une limite de placement en devises étrangères sans couverture du risque de change supérieure à 30%. Compte tenu du taux de couverture actuel et du fait que l'entier de la réserve de fluctuation est constitué, les principes de sécurité et de répartition du risque sont respectés selon l'article 50 OPP2.

6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

Les allocations d'actifs et objectifs de réserve de fluctuation de valeurs, décidés lors de la séance de la Commission de placement du 27 octobre 2005 et ratifiés par le Conseil de Fondation en date du 4 septembre 2006, se présentent de la manière suivante :

Classes d'actifs	Valeur comptable	Taux de réserve	Réserve 2014	Réserve 2013
Liquidités	7'046'331.86	0%	0.00	0.00
Comptes courants et débiteurs	7'733'087.29	0%	0.00	0.00
Obligations en CHF et similaires	13'879'535.34	5%	693'975.00	691'105.00
Obligations en devises	6'066'371.71	10%	606'635.00	571'880.00
Actions suisses	10'427'809.05	30%	3'128'345.00	2'815'360.00
Actions étrangères	11'090'396.26	30%	3'327'120.00	2'844'105.00
Fonds placements immobiliers	18'208'262.74	10%	1'820'825.00	1'457'695.00
Placements alternatifs	2'457'055.16	10%	245'705.00	239'565.00
TOTAL	76'908'849.41		9'822'605.00	8'619'710.00

La réserve de fluctuation de valeurs est entièrement dotée au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013 conformément à l'objectif susmentionné. Elle représente 12.77% des placements au 31 décembre 2014, respectivement 12.52% au 31 décembre 2013.

6.4 Présentation des placements par catégorie

Classes d'actifs	Allocation 2014 en %	31.12.2014	Allocation 2013 en %	31.12.2013
Liquidités	10.19%	7'046'331.86	9.55%	5'848'876.50
Comptes à terme	0.00%	0.00	0.00%	0.00
TOTAL LIQUIDITES	10.19%	7'046'331.86	9.55%	5'848'876.50
Plac. à terme et oblig. de caisse CHF	0.72%	500'000.00	0.82%	500'000.00
Obligations suisses CHF	12.04%	8'327'700.00	13.26%	8'116'300.00
Obligations étrangères CHF	7.30%	5'051'835.34	8.50%	5'205'799.48
Total obligations CHF	20.06%	13'879'535.34	22.58%	13'822'099.48
Obligations en devises	8.77%	6'066'371.71	9.34%	5'718'777.76
Total obligations	28.83%	19'945'907.05	31.92%	19'540'877.24
Actions suisses	15.07%	10'427'809.05	15.33%	9'384'533.37
Actions étrangères	16.03%	11'090'396.26	15.48%	9'480'354.05
Total actions	31.11%	21'518'205.31	30.81%	18'864'887.42
Fonds plac. immob. suisses	24.30%	16'810'812.46	21.53%	13'180'848.43
Fonds plac. immob. étrangers	2.02%	1'397'450.28	2.28%	1'396'094.88
Total fonds plac. immobiliers	26.32%	18'208'262.74	23.81%	14'576'943.31
Placements alternatifs	3.55%	2'457'055.16	3.91%	2'395'671.25
Total placements alternatifs	3.55%	2'457'055.16	3.91%	2'395'671.25
TOTAL DES TITRES (sans liquidités)		62'129'430.26		55'378'379.22
TOTAL DES TITRES (avec liquidités)	100.00%	69'175'762.12	100.00%	61'227'255.72
Comptes courants		7'623'672.74		7'504'269.38
Débiteurs		109'414.55		138'534.53
TOTAL DES PLACEMENTS		76'908'849.41		68'870'059.63

Fondation Hypotheka

La Fondation RESOR a investi dans 15 prêts hypothécaires différents par le biais de la Fondation Hypotheka pour un montant nominal total de CHF 7'697'500.00 (comptabilisés dans la rubrique « Obligations suisses CHF »). En fonction des informations connues, la Fondation RESOR a décidé de ne pas passer de provision pour l'exercice comptable 2014.

Après la date du bouclage des comptes 2014, en juillet et en août 2015, la Fondation Hypotheka a remboursé deux dossiers (valeur nominale CHF 1'000'000.00) pour un montant total de CHF 1'065'516.03 (y.c. intérêts et contribution exceptionnelle d'assainissement). L'investissement total de la Fondation RESOR par le biais de la Fondation Hypotheka a ainsi été ramené à 13 dossiers pour une valeur nominale de CHF 6'697'500.00 (diminution de 13% par rapport au montant au 31.12.2014).

6.5 Détail des comptes courants des Centres d'encaissement

	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF
Centre 1 Fribourg	1'729'188.65	1'573'509.10
Centre 2 Jura/Jura Bernois	190'539.85	160'515.90
Centre 3 Valais	1'451'145.35	1'466'009.80
Centre 4 Neuchâtel	337'153.15	293'984.10
Centre 5 Genève 4 (CPSO/CP PJ, St-Jean)	486'513.08	587'487.23
Centre 6 Genève 2 (ACM/GGE, Rôtisserie)	63'809.39	55'357.24
Centre 7 Genève 1 (CCB, Malatrex)	435'760.00	447'883.85
Centre 8 Vaud	539'781.18	603'796.63
Centre 9 Genève 3 (CPS FER, St-Jean)	584'391.03	555'084.13
Centre 10 Tessin 1 (Bellinzone)	667'935.49	591'931.35
Centre 11 Bâle-Ville	509'954.75	438'242.35
Centre 12 Tessin 2 (Lugano)	385'904.02	396'881.30
Centre 13 Bâle-Campagne	241'596.80	333'586.40
Total	7'623'672.74	7'504'269.38

6.6 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Sans objet

6.7 Engagements de capital ouverts (par exemple placements en private equity)

Sans objet

6.8 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Sans objet

6.9 Explications du résultat net des placements

Classes d'actifs	Valeur 2014	Rendement 2014	Valeur 2013	Rendement 2013		
Liquidités	7'046'331.86	3'371.04	0.05%	5'848'876.50	2'951.51	0.05%
Comptes à terme	0.00	0.00	0.00%	0.00	0.00	0.00%
Total liquidités	7'046'331.86	3'371.04	0.05%	5'848'876.50	2'951.51	0.05%
Plac terme / oblig caisse CHF	500'000.00	25'715.27	5.28%	500'000.00	10'000.00	2.02%
Obligations suisses CHF	8'327'700.00	34'957.24	0.43%	8'116'300.00	306'473.33	3.85%
Intérêts		48'140.56			311'396.63	
Profits réalisés		0.00			0.00	
Profits non réalisés		6'400.00			0.00	
Pertes réalisées		0.00			-3'120.00	
Pertes non réalisées		-900.00			-1'800.00	
Frais de transaction		-18'683.32			0.00	
Obligations étrangères CHF	5'051'835.34	120'389.59	2.38%	5'205'799.48	17'925.11	0.55%
Intérêts		74'983.08			42'043.46	
Profits réalisés		0.00			24'160.66	
Profits non réalisés		209'006.51			0.00	
Pertes réalisées		-5'000.00			-41'170.96	
Pertes non réalisées		-158'600.00			-7'108.05	
Frais de transaction		0.00			0.00	
Total obligations CHF	13'879'535.34	181'062.10	1.32%	13'822'099.48	334'401.74	2.85%
Obligations en devises	6'066'371.71	324'969.56	5.67%	5'718'777.76	-132'352.83	-2.18%
Intérêts		179'051.92			181'399.35	
Profits réalisés		20'389.11			6'657.98	
Profits non réalisés		322'308.44			26'032.81	
Pertes réalisées		-34'612.00			-45'278.39	
Pertes non réalisées		-156'897.23			-295'785.76	
Frais de transaction		-5'270.68			-5'378.82	
Total obligations	19'945'907.05	506'031.66	2.60%	19'540'877.24	202'048.91	1.14%
Actions suisses	10'427'809.05	1'086'771.18	11.61%	9'384'533.37	2'055'972.77	25.15%
Revenus		43'495.50			75'592.60	
Profits réalisés		0.00			805'753.80	
Profits non réalisés		1'043'275.68			1'189'576.22	
Pertes réalisées		0.00			0.00	
Pertes non réalisées		0.00			0.00	
Frais de transaction		0.00			-14'949.85	
Actions étrangères	11'090'396.26	1'737'214.57	18.45%	9'480'354.05	1'426'267.51	18.21%
Revenus		145'063.52			81'687.50	
Profits réalisés		0.00			119'368.12	
Profits non réalisés		1'639'559.60			1'563'299.35	
Pertes réalisées		0.00			-22'272.81	
Pertes non réalisées		-47'408.55			-310'849.90	
Frais de transaction		0.00			-4'964.75	
Total actions	21'518'205.31	2'823'985.75	15.04%	18'864'887.42	3'482'240.28	21.76%
Fonds plac. immob. suisses	16'810'812.46	1'670'080.88	11.79%	13'180'848.43	-172'502.99	-1.32%
Revenus		352'028.95			302'695.65	
Profits réalisés		4'593.95			0.00	
Profits non réalisés		1'347'343.35			63'431.46	
Pertes réalisées		-110.00			0.00	
Pertes non réalisées		-32'527.87			-538'330.10	
Frais de transaction		-1'247.50			-300.00	
Fonds plac. immob. étrangers	1'397'450.28	177'331.67	13.56%	1'396'094.88	118'460.98	8.82%
Revenus		175'976.27			130'314.00	
Profits réalisés		0.00			0.00	
Profits non réalisés		87'150.00			39'557.02	
Pertes réalisées		0.00			0.00	
Pertes non réalisées		-85'794.60			-51'410.04	
Frais de transaction		0.00			0.00	
Total fonds plac. immobiliers	18'208'262.74	1'847'412.55	11.94%	14'576'943.31	-54'042.01	-0.38%
Placements alternatifs	2'457'055.16	101'557.53	4.28%	2'395'671.25	-764'867.37	-27.30%
Revenus		297'19.71			18'478.84	
Profits réalisés		69.83			2.65	
Profits non réalisés		159'354.50			2'986.28	
Pertes réalisées		-609.30			-3'837.55	
Pertes non réalisées		-86'977.21			-780'726.04	
Frais de transaction		0.00			-1'771.55	
Total placements alternatifs	2'457'055.16	101'557.53	4.28%	2'395'671.25	-764'867.37	-27.30%
Total des titres (yc liquidités)	69'175'762.12	5'282'358.53	8.44%	61'227'255.72	2'868'331.32	5.07%
Frais TER transparents		357'293.80			299'182.69	
Rendement hors TER et frais		5'639'652.33			3'167'514.01	
Comptes courants / débiteurs	7'733'087.29			7'642'803.91		
Frais de gestion de fortune (y.c. TER)		-491'960.60			-390'779.09	
TOTAL	76'908'849.41	5'147'691.73	7.75%	68'870'059.63	2'776'734.92	4.33%

6.10 Explications des frais de gestion de la fortune
(TER – Total Expense Ratio ou frais totaux sur encours)

	2014 CHF	en %	2013 CHF	en %
Placements transparents	62'128'471.29	100.00%	53'196'922.62	96.06%
Placements non-transparentes	958.97	0.00%	2'181'456.60	3.94%
Total des placements	62'129'430.26	100.00%	55'378'379.22	100.00%

Le taux de transparence en matière de frais est de 100.00%

	2014 CHF	en % des placements transparentes	2013 CHF	en % des placements transparentes
Frais de gestion de fortune comptabilisés directement	125'368.00	0.20%	91'596.40	0.17%
Honoraires Crédit Suisse	9'298.80	0.01%		
Frais TER transparents	357'293.80	0.58%	299'182.69	0.54%
Total des frais bancaires et de gestion de fortune	491'960.60	0.79%	390'779.09	0.71%

Placements non-transparentes (art. 48a al. 3 OPP2)

ISIN	Fournisseur	2014 CHF
XD0049377498	Collingham Investment Fund	958.97
CH0015193656	Reichmuth & Co Investmentfonds AG	0.00
Total des placements non-transparentes		958.97

VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Passifs transitoires

	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF
Bureau des Métiers	146'793.35	175'079.75
Cotisations dues au 2 ^{ème} pilier	1'911'459.10	1'867'602.00
Complément expertise actuarielle	13'608.00	0.00
Manifestation des 10 ans de RESOR	2'175.95	0.00
Solde perte sur débiteurs	276.20	0.00
Total	2'074'312.60	2'042'681.75

7.2 Cotisations et apports ordinaires et autres

	2014 CHF	2013 CHF
Cotisations des salariés	12'852'292.77	12'525'340.15
Cotisations diverses	0.00	0.00
Restitution de cotisations	-21'090.84	-5'476.75
Récupérations cotisations amorties	1'821.80	12.95
Pertes sur débiteurs	-246'033.07	-92'324.45
Total des salariés	12'586'990.66	12'427'551.90
Cotisations des employeurs	12'852'292.77	12'525'340.15
Cotisations diverses	0.00	0.00
Restitution de cotisations	-21'090.85	-5'476.75
Récupérations cotisations amorties	1'821.80	0.00
Pertes sur débiteurs	-246'033.08	-92'324.44
Total des employeurs	12'586'990.64	12'427'538.96
Total des cotisations assurés et employeurs	25'173'981.30	24'855'090.86

7.3 Frais divers

	2014 CHF	2013 CHF
Frais bancaires	1'071.20	5'371.00
Frais d'encaissement	4'433.50	3'124.00
Fournitures de bureau et imprimés	582.10	3'006.70
Charges diverses	1'694.18	26'624.76
Manifestation des 10 ans de RESOR	53'699.45	0.00
Total	61'480.43	38'126.46

7.4 Administration générale

	2014 CHF	2013 CHF
Frais généraux d'encaissement	1'152'718.55	1'122'462.46
Frais généraux de gestion	827'455.00	801'705.00
Total	1'980'173.55	1'924'167.46

Les frais généraux d'administration comprennent l'ensemble des coûts de gestion de l'Institution. Ils correspondent à 1.4‰ de la masse salariale de l'année déclarée à RESOR.

VIII Demandes de l'autorité de surveillance

L'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale (AS-SO) a adressé à la Caisse en date du 26 mai 2015 quelques demandes qui ont été prises en compte pour l'établissement de ces présents comptes et qui feront l'objet d'une réponse détaillée.

IX Autres informations relatives à la situation financière

Sans objet

X Evénements postérieurs à la date du bilan

Sans objet

Sion, septembre 2015

Sur mandat du Conseil de Fondation RESOR :

RESOR

Caisse de retraite anticipée
du second œuvre romand

Centrale de gestion : Bureau des Métiers
Rue de la Dixence 20, 1950 Sion



Gabriel Décaillet
Secrétaire général



Fabien Chambovey
Gérant

VI LE BILAN TECHNIQUE



VI LE BILAN TECHNIQUE**Bilan technique**

Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand (RESOR)

en CHF

	31.12.2014	31.12.2013
Total de l'actif	77'016'899	69'072'912
Compte de régularisation du passif	- 2'074'313	- 2'042'682
FORTUNE NETTE DE PREVOYANCE (FP)	74'942'586	67'030'230
Capital de prévoyance cotisations au II ^{ème} pilier	3'203'894	3'209'337
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes ¹	25'112'566	25'007'492
Capitaux de prévoyance	28'316'460	28'216'829
Provisions techniques	0	0
CAPITAUX DE PREVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES (CP)	28'316'460	28'216'829
RESERVE DE FLUCTATION DE VALEURS (RFV)	9'822'605	8'619'710
EXCEDENT TECHNIQUE ²	36'803'521	30'193'691

DEGRE DE COUVERTURE ³	196.5 %	182.0 %
DEGRE DE COUVERTURE LEGAL (Article 44 alinéa 1 OPP2) ⁴	264.7 %	237.6 %

<i>Objectif de la Réserve de fluctuation de valeurs</i>	9'822'605	8'619'710
---	-----------	-----------

Remarques :

- 1) Rentes certaines prises en comptes, sans intérêts.
- 2) = FP - CP - RFV. Un excédent technique positif constitue des fonds libres.
- 3) = FP / [CP + RFV]
- 4) = FP / CP

VII

LE RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE



VII LE RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE



Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation de la
Caisse de retraite anticipée du second oeuvre romand (RESOR)
Sion

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Caisse de retraite anticipée du second oeuvre romand (RESOR), comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

PricewaterhouseCoopers SA, place du Midi 40, case postale, 1951 Sion
Téléphone: +41 58 792 60 00, Téléfax: +41 58 792 60 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Stéphane Jaquet
Expert-réviseur
Réviseur responsable

David Pignat
Expert-réviseur

Sion, le 8 septembre 2015

Annexe:

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)



R E S O R

c/o Bureau des Métiers, Rue de la Dixence 20, 1950 Sion
tél. +41 27 327 51 11 fax +41 27 327 51 80

[Centrale de gestion](#)